Image not found or type unknown

Entrée sur chantier sans autorisation

Par **Poupse**, le **22/08/2022** à **21:24**

Bonjour, je fais construire une maison. Mon voisin est venu sur mon terrain pour mesurer la hauteur de notre habitation (ossature bois).

Que dit la loi ? Est-ce considéré comme

une violation de domicile ? Que risque t-il?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

steohanei

Par **Visiteur**, le **22/08/2022** à **22:18**

Bonjour,

C'est le maître d'oeuvre qui doit sécuriser le chantier. Il doit y avoir au moins un panneau "interdit au public". Ce sont les règles de sécurité d'un chantier qui s'appliquent.

Vous pouvez aussi mettre une vidéosurveillance (mais ce n'est pas gratuit)

Et ce n'est pas une violation de domicile tant que vous n'avez pas réceptionné les travaux.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés